Projet de Réforme des Etudes Médicales, Pharmaceutiques et Odontologiques

Note de synyhèse des 3 filières 17 mai 2015

Doyens des Facultés de Médecine et de Pharmacie

Doyens des Facultés de Médecine Dentaire

Le Contexte

Au Maroc, la réforme pédagogique a été mise en place depuis 2003 et a intégré progressivement l'ensemble des diplômes universitares à l'exception des diplômes spécifiques aux facultés de médecine et de pharmacie et aux facultés de médecine dentaire.

Face à la nécessité d'évaluer et d'adapter les régimes des études aussi bien en médecine qu'en pharmacie et en médecine dentaire et de l'arrimer dans la mouvance de international en l'inscrivant dans le système LMD à l'instar des autres diplômes, le chantier de la réforme des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques (REMPO), a été lancé en 2005. Depuis, un travail de réflexion important et avancé a été realisé par plusieurs commissions de travail régionales impliquant différents instances et acteurs œuvrant dans ce domaine et a permis la production d'importants documents de synthèse.

En 2012, le projet a été repris par Messieurs le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et le Ministre de la Santé et une commission mixte élargie a été mise en place impliquant l'ensemble des acteurs concernés par le dossier. Cette commission s'est fixée comme objectif la finalisation du projet de la REMPO en capitalisant sur les résultats des travaux de réflexion menés depuis 2005 et en tenant compte des nouvelles données d'ordre législatives, sociétales, démographiques, épidémiologiques, la nouvelle constitution du royaume, la Lettre Royale adressée aux participants de la deuxième Conférence sur la Santé, les conclusions de cette conférence, le projet du gouvernement, la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur, les différentes enquêtes de santé au Maroc, les conclusions des rapports d'évaluation des facultés de médecine réalisés par la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française (CIDMEF), d'autres données en rapport avec l'évolution des études médicales permettant une mobilité des étudiants et la reconnaissance de nos diplômes à l'échelon international, le discours de Sa Majesté Le Roi que Dieu l'assiste, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple du 20 août 2013, ainsi que les courants pédagogiques modernes de l'éducation médicale.

Par ailleurs, cette REMPO devrant être globale, inclue en plus des aspects pédagogiques et organisationnels, les déficits des effectifs en professionnels de la santé et la prise en considération du profil du médecin, pharmacien et médecin dentiste, dont aura besoin le pays, au cours des deux prochaines décades.

FILIERE MEDECINE

Les recommandations ont été élaborées de manière consensuelle, en les articulant autour des axes principaux :

- **Le nouveau profil du médecin généraliste ;**
- **Les modalités d'accès ;**
- **La durée des études médicales et architecture générale ;**
- **Les passerelles ;**
- **La rédaction des nouveaux programmes d'enseignement (Curriculum) et des stages et l'établissement des cahiers des normes pédagogiques ;**
- **L'évaluation des compétences (examens cliniques) et l'évaluation-accréditation des formations ;**
- **La formation continue (développement professionnel continu) ;**
- **Les mesures d'accompagnement.**

1- Le nouveau profil du médecin généraliste :

Les soins de première ligne doivent constituer le principal champ d'action du médecin généraliste qui doit :

- Faire preuve de qualités humaines psychologiques et morales,
- Assurer des prestations de soins curatifs, préventifs et de réadaptation,
- Gérer les activités de santé,
- Prendre en considération l'approche économique des actions de santé,
- Assurer sa formation continueet le perfectionnement des autres membres du personnel de santé,
- Collaborer avec les autres structures susceptibles d'améliorer la santé,
- Promouvoir l'éducation pour la santé,
- Contribuer à la recherche scientifique,
- S'adapter en permanence à son environnement.

2- Les modalités d'accès

L'accès en première année des études médicales est un accès régulé, tenant compte de la zone dedésserte de chaque faculté. Un concours est organisé le même jour avec une harmonisation des modalités d'examen et de correction.

3- La durée des études médicales et architecture générale

Au Maroc, la durée actuelle des études est de 7ans. Cette durée a été maintenue tout en révisant les modalités des deux dernières années de stage, qui doivent être axés sur l'acquisition de compétences spécifiques à l'exercice de la médecine de famille. Par contre, le cursus de résidanat sera révisé pour permettre une réduction de la durée de spécialisation. Le problème de la pénurie des médecins a été ressenti par l'ensemble des participants comme un autre objectif de la REMPO, et le consensus a été fait

sur l'optimisation des modalités actuelles de formation en adoptant un sytème LMD hybride, par un enseignement semestriel, modulaire et transférable ; avec capitalisation des acquis et création de passerelles.

Les différentes voies de formation que peuvent offrir les facultés de médecine sont précisées sur les 2 figures suivantes : les semestres S1 à S6 seront consacrés aux sciences préclinques et aux sciences cliniqes générales, les semestres S7 à S10 seron consacrés aux sciences cliniques approfondies, enfin les semestres S11 à S14 seront consacrés à l'acquisition de comptences en médecine de première ligne.

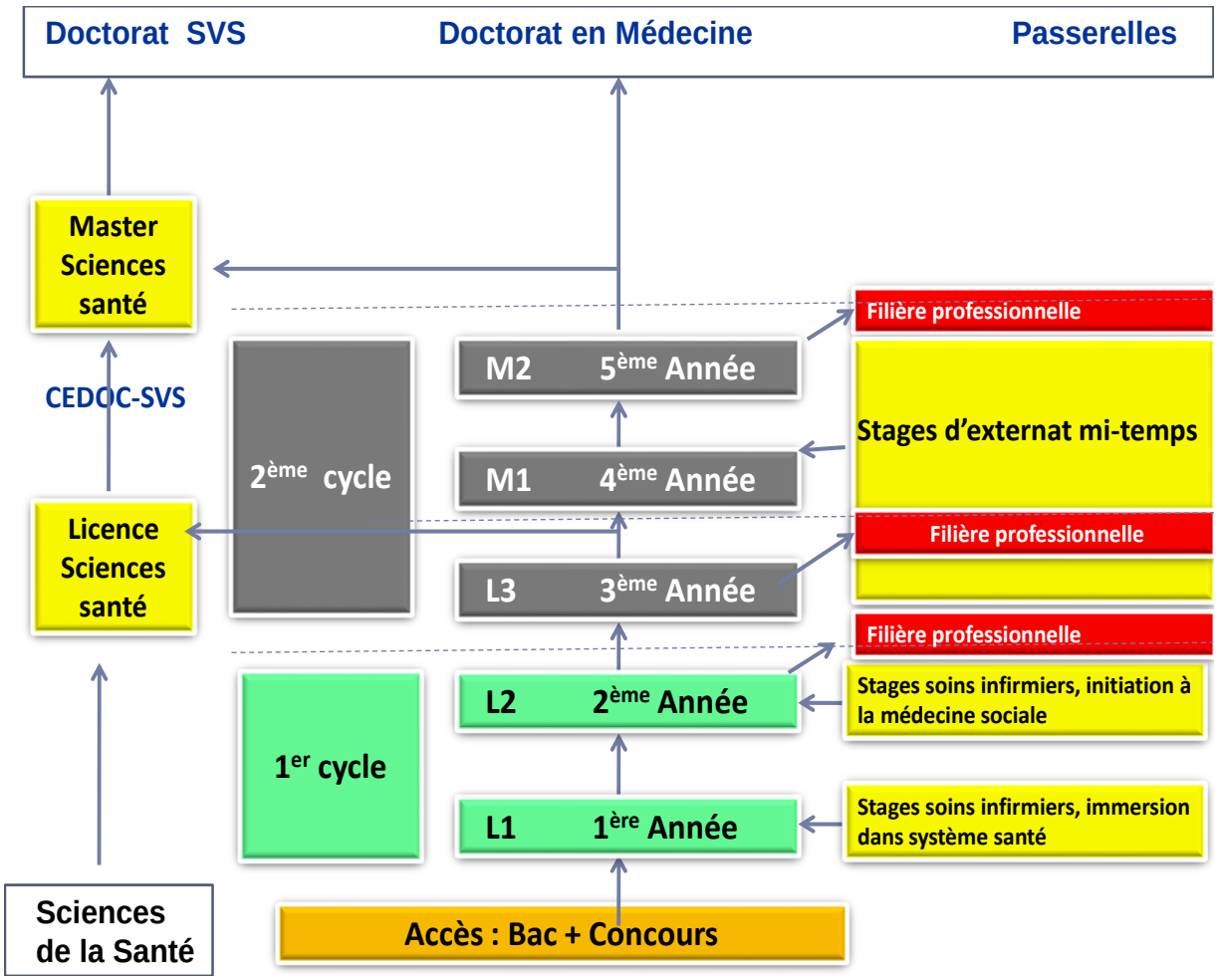

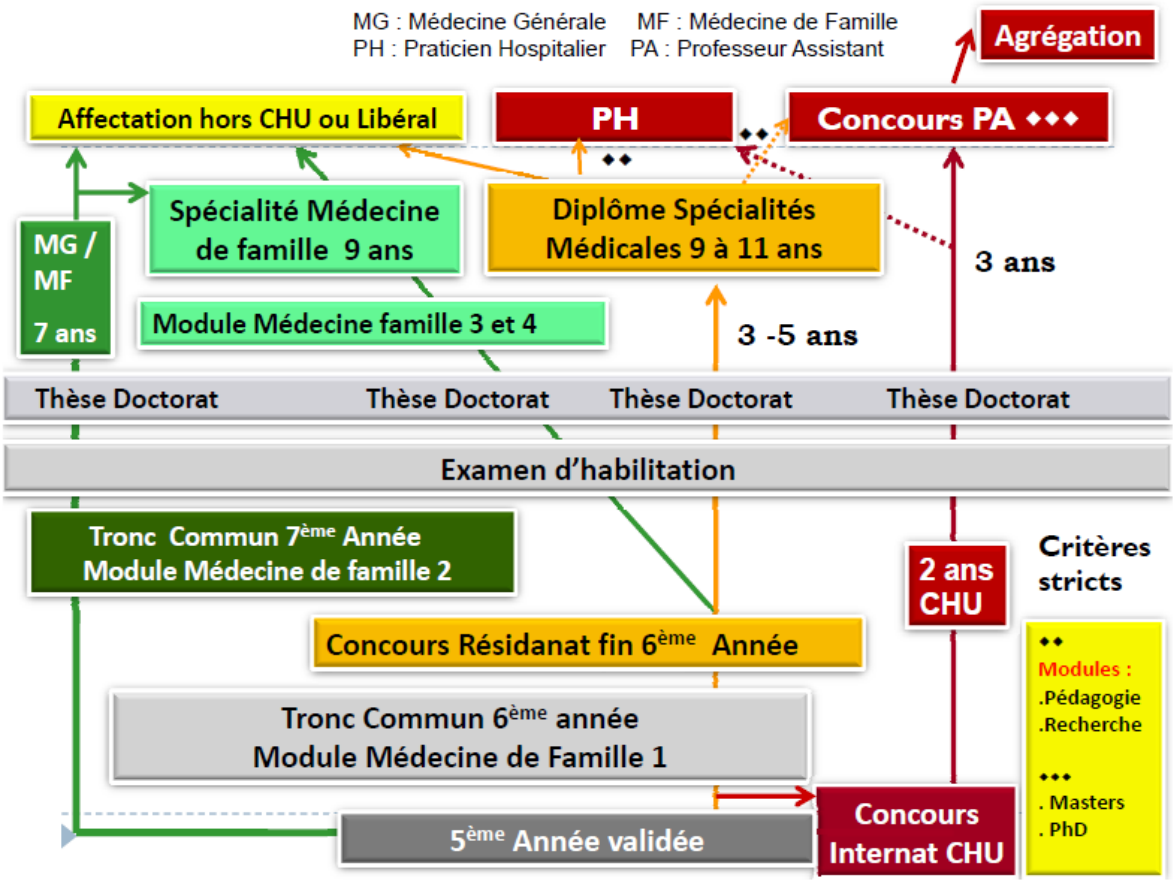

Cette optimisation du modèle actuel permettra aussi d'augmenter les effectifs en :

- affectant en stage plein temps, les étudiants en fin de 5 années dès le 1 er juillet,
- attribuant un mémoire de thèse dès le début de 5 ème année,
- supprimant le contrôle des connaissances lors de l'examen d'habilitation (Examens cliniques) en le remplacant par une évaluation des compétences,
- permettant l'accès au concours de spécialité dès la fin de la 6 ème année
- transformant progressivement la filière Médecine Générale en une Spécialité Médicale.

4- Les passerelles

Le principe des passerelles est fondé la sur la base de modules capitalisables et transférables vers des filières professionnalisantes. Il répond au droit de remord d'un étudiant qui, pour des raisons personnelles, ne peut pas continuer une carrière médicale longue, ou à un étudiant qui veut changer d'orientation vers un métier de recherche en santé. Ces passerelles sont ainsi rendues possibles à 3 niveaux : Fin de S4, Fin de S6 et Fin de S10. Pour cela il faut lister toutes les filières universitaires ou non universitaires des sciences de la santé et sciences de la vie, afin d'évaluer les ré-orientations possibles de nos étudiants, vers la vie professionnelle en sciences de la santé ou en sciences de la vie.

5- La rédaction des nouveaux programmes d'enseignement et l'élaboration du Cahier des Normes Pédagogiques

En effet, pour tenir compte du nouveau profil du médecin généraliste, il a fallu que les nouveaux programmes de formation pédagogique et professionnelle prennent en considération les compétences de la médecine de famille et la nécessité de l'introduction de nouvelles disciplines dans le cursus de formation. A partir de là, des objectifs pédagogiques ont été envisagés avec identification de leur pertinence dans les systèmes éducatifs et sanitaires puis les méthodes pédagogiques les plus adaptées seront adoptées pour atteindre les objectifs fixés.

Les descriptifs de formation seront renseignés selon le Cahier des Normes Pédagogiques Nationales et les contenus nationaux de formation après avis de la CNCES et adoption.

6- L'évaluation des compétences (examen d'habilitation) et le système d'évaluation-accréditation

Un examen d'habilitation ou d'évaluation des compétences permettra d'évaluer l'aptitude du candidat à exercer la médecine au Maroc. Cet examen national devra être organisé à la fin de la 7ème année et doit viser la validation de l'ensemble des compétences acquises.
Le procéssus d'évaluation accrésditation des filières de formation fait appel à une autoévaluation par les instances de l'établissement et de l'université et à une évaluation externe. L'accréditation est accordée par le Ministère après avis de la CNCES.

7- La formation continue (développement professionnel continu)

Doit faire partie des missions essentielles des Facultés car elle est nécessaire pour l'actualisation des connaissances et compétences des praticiens.Elle devrait être institutionnalisée pour pouvoir réglementer l'obligation de la Formation Continue des professionnels de santé, en créant une Agence Nationale de Formation Continue regroupant tous les acteurs de la santé et dont la régulation relève du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

8- Les mesures d'accompagnement préalables

- Des ressources humaines en nombre suffisant, fortement impliquées et motivées
- Des ressources matérielles et financières suffisantes,
- Une mise à niveau des sites de stage, dûment accrédités sur la base d'un cahier de charge,
- L'évolution parallèle des textes législatifs réglementant l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et odontologiques, en adéquation avec la réforme, et la refonte de la loi 01-00,
- Le recrutement de Professeurs Assistants(PA)
- La création de postes de praticiens hospitaliers du CHU (PH), à recruter parmi les spécialistes ayant capitalisé des modules de pédagogie, recherche…,
- Une plus grande définition des responsabilités des deux ministères de tutelle en matière de formation (place et rôle de la faculté au sein du système de santé),
- L'importance de prévoir une stratégie de communication dirigée vers l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, étudiants, syndicats…).
- La nécessité de tenir compte des spécificités des études de pharmacie et de médecine dentaire.

Résumé de la situation actuelle

Profil du médecin généraliste	Validé
Concours d'accès	Validé
Durée des études	Validéé
Architecture globale - Passerelles	Validés
Stages de formation plein temps	En cours de revision
Examen d'habilitation	Validé
Curriculum	En cours de revision
Cahier des normes pédagogiques	Premiere version élaborée

Filière Pharmacie

Introduction :

Au Maroc, les études de pharmacie ont vu le jour en octobre 1986 à Rabat. L'accès à ces études est ouvert aux titulaires d'un DEUG en BG ou d'un diplôme reconnu équivalent (Bac plus 2). Il se fait sur concours.

29 ans plus tard, à la lumière de l'expérience acquise, des grands bouleversements de la profession, des profonds changements de la société et du pays, une réforme des études pharmaceutiques est devenue nécessaire.

I- Présentation du projet de réforme:

A- Régime actuel des études de pharmacie

Le régime actuel des études et des examens en vue de l'obtention du diplôme de docteur en pharmacie est fixé par le *Décret 2-85-144 du 3 aout 1987.*

Les études durent 4 ans (art 2) et sont organisées en semestres (art 3). L'Accès se fait sur *concours* ouvert aux candidats titulaires du certificat universitaire d'études scientifiques de biologie géologie *(CUES BG)* ou d'un diplôme reconnu équivalent, après sélection sur dossier. Les modalités du concours et le nombre de places sont fixés par arrêté.(art 4).

Les études ont une organisation modulaire (art 6), la 1ère année est consacrée à l'enseignement théorique et pratique des disciplines pré-pharmaceutiques, les 2ème et 3ème années à l'enseignement théorique et pratique des disciplines pharmaceutiques et biologiques, la 4ème année est dédiée aux stages de fin d'études. (art 6, 9 et 12).

L'obtention du diplôme est assujettie à la validation de l'ensemble des modules et à la soutenance d'une thèse d'exercice. (art 25 à 28)

L'internat est ouvert aux étudiants ayant validé la 3ème année. Les conditions du concours sont fixées par l'Arrêté 1464-93 du 19 juillet 1993.

Le résidanat est ouvert aux internes sur titre et aux pharmaciens ayant exercé au moins une année d'activité professionnelle. Les conditions du concours sont fixées par l'Arrêté 2116-95 du 8 août 1995.

B- Limites du régime actuel des études de pharmacie

Le régime actuel fait intervenir deux types d'institutions les facultés des sciences, puis les facultés de médecine et de pharmacie. Cela pose des problèmes culturels et prive les facultés des sciences de leurs meilleurs éléments. De plus la formation reçue est inadaptée aux pré requis de la pharmacie: modules

inutiles ou hypertrophiés (mathématiques, physique, géologie…) et modules absents ou insuffisants (chimie organique…). Cela oblige à consacrer une grande partie de la première année à la mise à niveau des étudiants.

Par ailleurs depuis 29 ans, les sciences pharmaceutiques ont connu une grande évolution, la profession a connu de grands bouleversements tant au niveau mondial qu'au niveau national et notre pays a subi de profondes mutations économiques et sociales.

L'ajustement et l'adaptation de la formation du pharmacien aux besoins du pays sont devenus nécessaires et il est indispensable de redéfinir le profil du pharmacien, adapté aux réalités nationales actuelles.

C- **Projet de réforme de 2013 : démarche:**

Un projet de réforme a été élaboré en 2006, il est devenu nécessaire de tenir compte de l'évolution scientifique, économique et professionnelle, mais aussi de la mise en place du système LMD et notamment, la création du CEDOC. Les études de pharmacie ont connu aussi un travail de révision totale et globale des objectifs et des plans de cours en 2011-2012. La section pharmacie, a enfin été soumise à un processus d'autoévaluation et d'évaluation dans le cadre de la CIDPHARMEF en 2012.

Le processus de réforme a été repris en mai 2013 avec l'approche suivante:

1- Capitaliser sur les résultats de 2006:

2- Diffusion de ce travail à l'ensemble des Enseignants de la pharmacie,

3- Désignation d'une commission chargée d'élaborer le cahier des normes pédagogiques du diplôme de docteur en pharmacie et de finaliser le programme et le contenu pédagogiques,

4- Présentation du dossier aux étudiants, aux internes et aux résidents en pharmacie pour recueillir leur avis et suggestions,

5- Soumission du projet aux instances professionnelles (conseils de l'ordre, syndicats professionnels sectoriels) pour discussion et validation.

Toutes ces étapes ont été franchies et achevées.

Au cours de ce processus, les **profils** des différents pharmaciens à former ont été arrêtés avec l'ensemble des **organismes et instances professionnelles.** La **commission pédagogique pharmacie** les a traduits en **référentiels des compétences** qui ont été déclinés en **programme** puis en **modules** répartis sur les différentes années. Des coordonateurs d'années et de modules ont été désignés pour élaborer les **descriptifs des modules** de l'ensemble de la formation.

D- **Caractéristiques du Projet 2013:**

- Ce projet émanant de la réflexion locale est néanmoins représentatif des cursus d'études pharmaceutiques dispensés à travers le monde. Des modules traduisant les nouvelles orientations de la discipline ont été introduits,

- **Ce projet prévoit l'accès à partir du <u>baccalauréat</u>, sur concours,**
- **L'accès pourra se faire également en 3ème année** après sélection et concours ouvert aux titulaires d'un diplôme de type bac+2ans, dans la limite de 20 % des effectifs,
- **La durée des études est arrêtée <u>à 6 années</u>.** Cela est conforme au système LMD avec 5 années d'études, dont la 5ème année hospitalo-universitaire permettant au futur pharmacien d'acquérir l'expérience de l'exercice dans des structures publiques et de consolider ses acquis en pharmacie clinique. La 6ème année est justifiée par la nature professionnelle des exercices de la pharmacie qui nécessite une année de stage pour rendre le futur pharmacien immédiatement opérationnel. Dans ce cadre, il est retenu le principe d'un stage spécialisé.
- **L'enseignement modulaire et semestriel** est retenu et nécessite l'introduction du système de crédits capitalisables en harmonie avec le système LMD. Ceci devrait en outre permettre d'optimiser les passerelles entre différentes filières.
- **Des passerelles** ont été prévues permettant un accès à des filières professionnelles spécifiques mais qui devrait aussi permettre des connexions avec les autres établissements relevant de l'enseignement supérieur ou de la santé.
- **Un examen national d'habilitation** est prévu. Il a pour objectif d'évaluer les compétences professionnelles et il est ouvert à tous les candidats sans distinction d'origine du diplôme.
- Au bout des quatre années de formation, deux voies principales sont retenues :
  - **<u>L'Internat</u>** est la voie de l'excellence qui doit orienter le candidat vers la carrière hospitalo-universitaire avec des pré requis pour pouvoir passer le concours de professeur assistant (validation du DU pédagogie, de DU de méthodologie de la recherche, thèse du CEDOC…). Le concours intervient à partir de la fin de la 4ème année.
  - Le **<u>résidanat</u>** demeure pour l'acquisition du titre de spécialiste pour exercer aussi bien dans les secteurs public que privé**.**

II- <u>Schéma du projet :</u>

SCHEMA GENERAL ACTUEL DES ETUDES

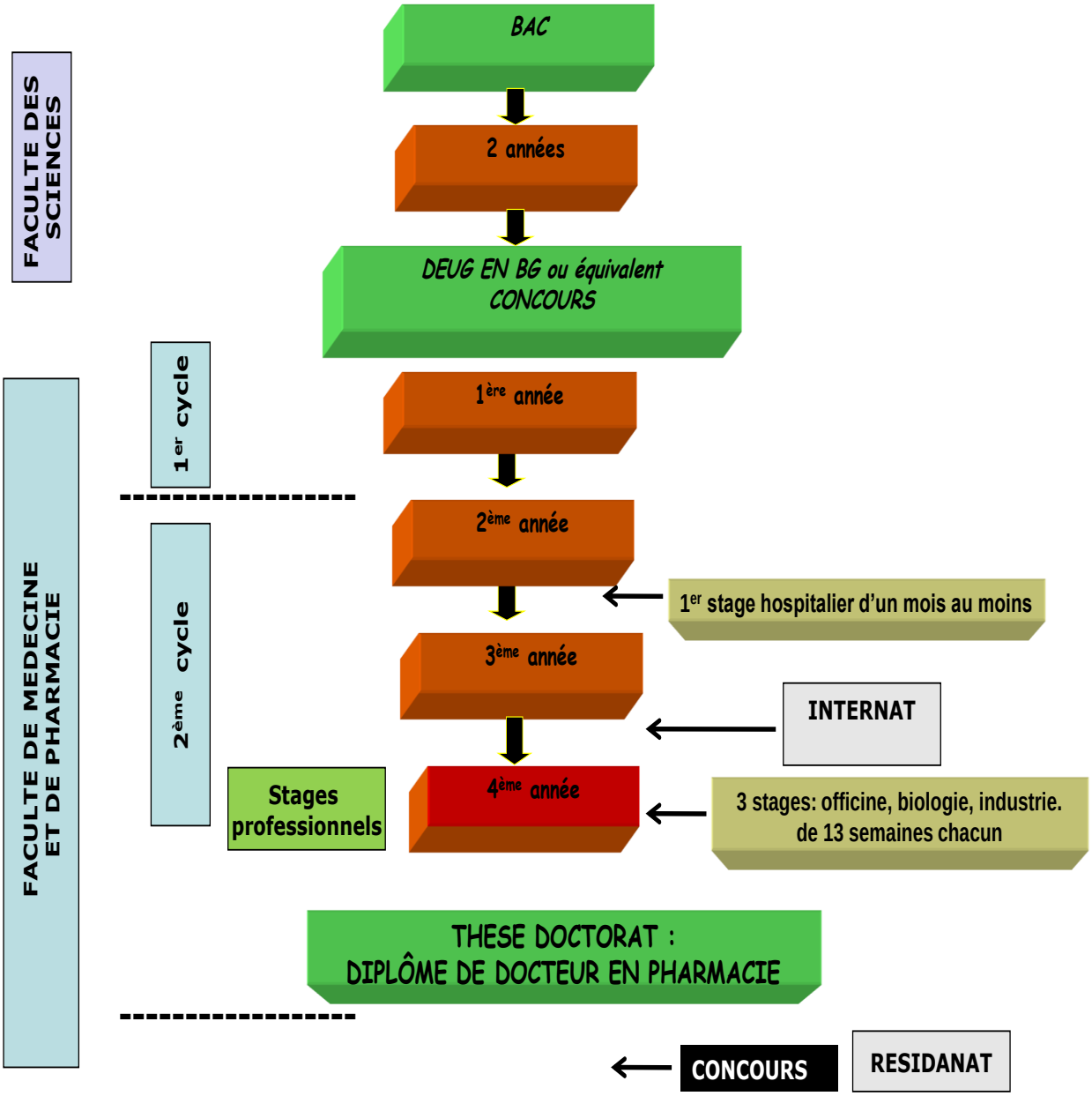

PROJET DE REFORME

Cycles fondamentaux

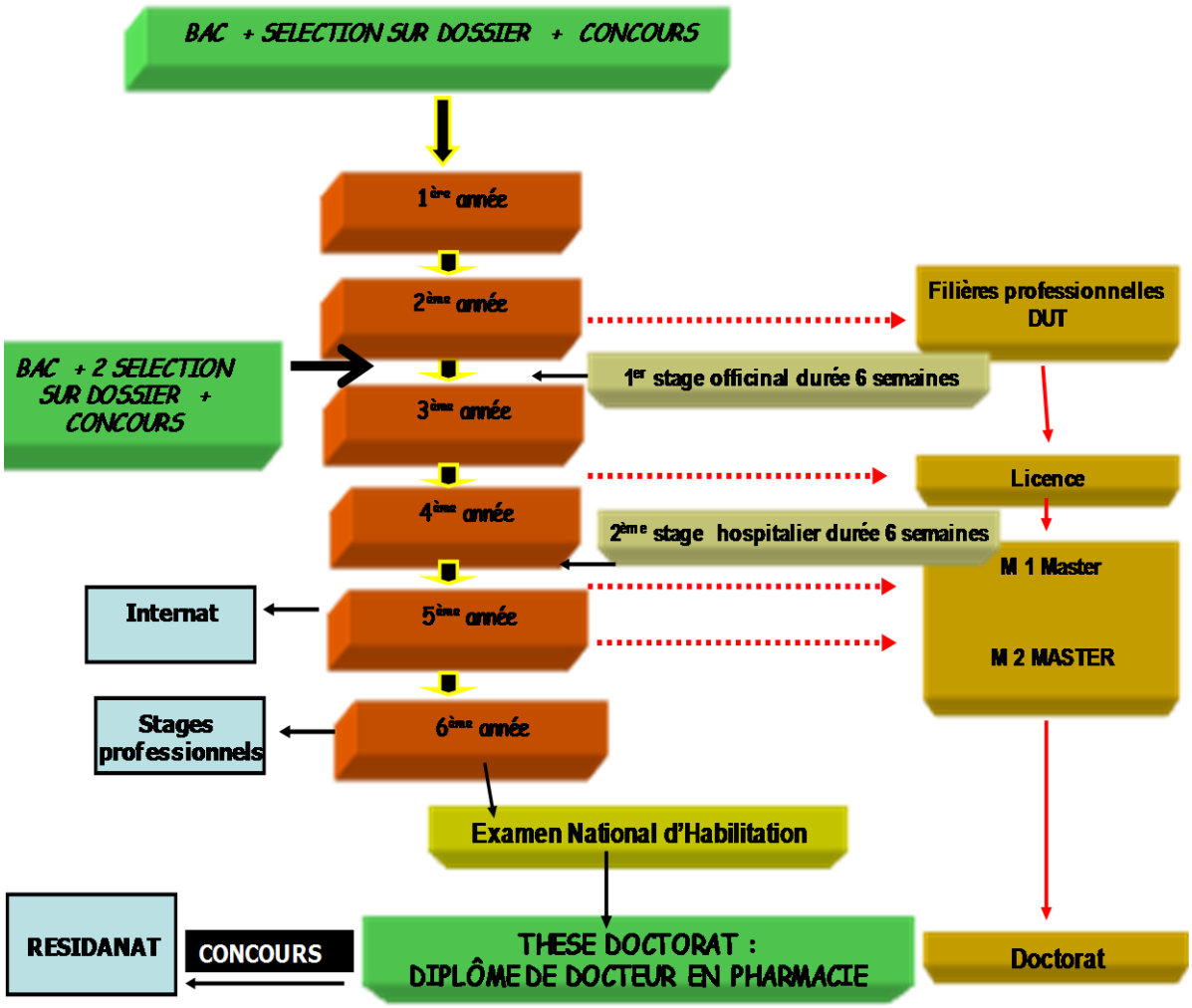

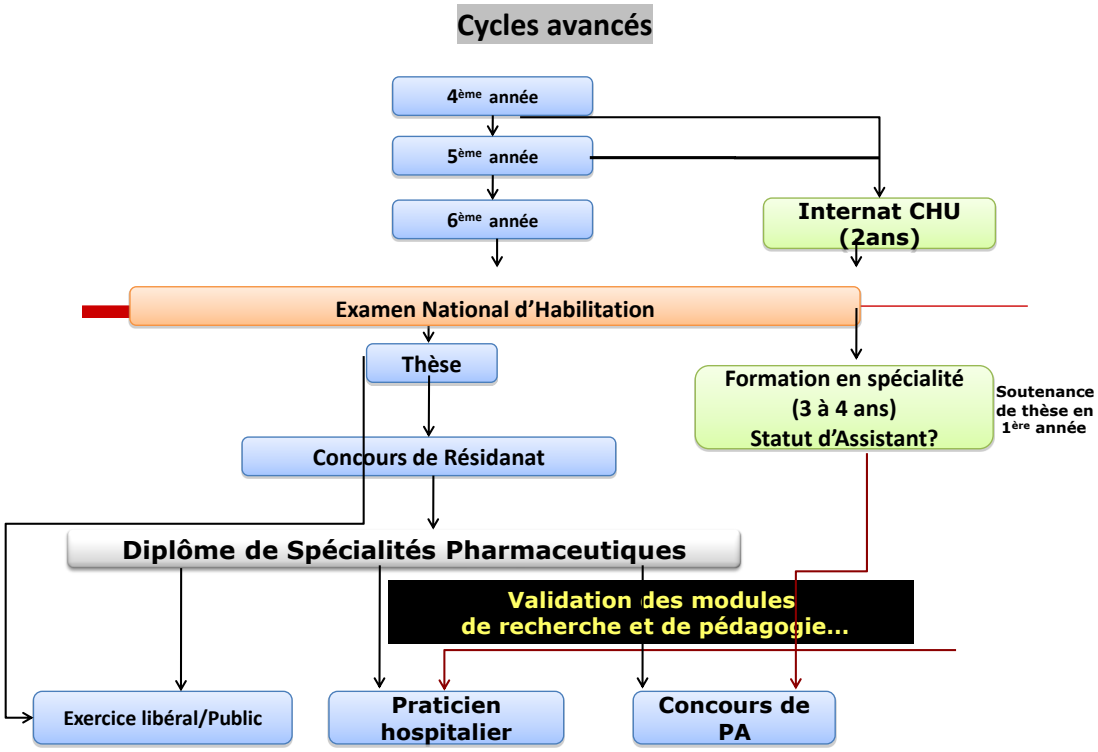

a. Résumé de la situation actuelle:

Le profil des pharmaciens		Réalisé	Validé
CNPN		Réalisé	Soumis à l'avis de la CNCES
Le référenciel des compétences	Pharmacien	Réalisé	Validé
	Biologiste	En cours	
	Industriel	Réalisé	En cours de validation
	Hospitalier	Réalisé	
Programme des 6 années		Réalisé	Soumis à l'avis de la CNCES
Besoins et pré-requis	RH		
	Matériel		
	Locaux		
	Reglementaire		

b. Perspectives et échéancier :

Le projet de Cahier national des normes pédagogiques (CNPN) du diplôme de docteur en pharmacie ainsi que le contenu de la formation est soumis à l'appréciation de la CNCES.

Les descriptifs de formation seront renseignés selon le Cahier des Normes Pédagogiques Nationales et les contenus nationaux de formation après avis de la CNCES et adoption.

Les besoins, les pré-requis et les mesures d'accompagnement ont été transmis au Département de tutelle.

FILIERE MEDECINE DENTAIRE

INTRODUCTION

Le nouveau cursus de formation odontologique permet de promouvoir des soins dentaires de qualité, de développer les compétences cliniques, relationnelles et pratiques tout en maintenant un haut niveau de formation scientifique. Il est basé sur le développement de programmes et de méthodes pédagogiques reposant essentiellement sur l'auto apprentissage et l'autoévaluation, sur une ouverture nouvelle vers les patients et sur une possibilité d'évaluation permanente du praticien. L'objectif étant de réduire en permanence le décalage susceptible de naître entre les besoins en compétences de la société marocaine et les profils des lauréats des établissements.

La mise en œuvre de ce projet pour asseoir la réforme des études odontologiques, avec les enrichissements proposés, a comme objectif une rénovation des programmes d'enseignement à même d'assurer une meilleure adéquation Formation–Emploi.

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION

Un diagnostic assez large, couvrant la formation théorique, pratique et clinique a été établi à travers quatre grandes actions :

1. La démarche d'auto-évaluation
2. L'évaluation de l'enseignement théorique, pratique et clinique
3. La situation épidémiologique nationale
4. Les principales recommandations de l'évaluation CIDCDF et OMS.

Les actions d'amélioration consistent en :

- Un renforcement de l'enseignement linguistique et en sciences humaines et sociales pendant la première année
- Une réduction du nombre d'heures de cours théoriques et la conception des modules autour des thématiques plutôt que par discipline
- La construction du nouveau programme de formation en privilégiant les disciplines permettant de résoudre les problèmes de santé prioritaires posés par la population marocaine
- L'augmentation du volume horaire des stages cliniques : Nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des sites de stages cliniques
- Le renforcement de la formation à la recherche et par la recherche
- Le développement de la formation continue.

PROFIL ET COMPETENCES DU MEDECIN DENTISTE MAROCAIN

Le profil du médecin dentiste marocain doit être en adéquation avec les normes internationales, tenir compte des réalités marocaines en termes de besoin en soins et être adapté au contexte socioculturel.

La définition du profil à former a permis d'identifier cinq domaines. Ils représentent l'ensemble des activités et des centres d'intérêt qui se présentent en pratique odontologique générale :

Domaine 1 : Professionnalisme
Domaine 2 : Prévention et santé publique
Domaine 3 : Connaissances fondamentales et traitement de l'information
Domaine 4 : Recueil des informations cliniques, diagnostic, plan de traitement et maintenance
Domaine 5 : Thérapeutique et entretien de la santé bucco-dentaire

Pour chaque domaine d'activité, les compétences qui doivent être acquises par le médecin dentiste marocain ont été identifiées et pour chacune d'elles les tâches qui permettent de les réaliser. Ainsi, **neuf modules d'enseignement** ont été conçus.

La planification des enseignements s'est faite selon un **modèle spiralé** basé sur le principe d'acquisition des connaissances par palier de compétences.

ARCHITECTURE GLOBALE

- **Le concours d'accès aux études odontologiques :** doit être accessible à un plus large éventail de candidats. Il se fait par voie de concours ouvert aux titulaires d'un baccalauréat scientifique ou équivalent.

- **Une architecture pédagogique générale répondant à la réforme de l'enseignement supérieur et au standard international :** Dans le souci d'uniformiser notre cursus avec celui des universités européennes et de permettre la mobilité des étudiants (semestrialisation et capitalisation), les études de médecine dentaire devraient durer **6 ans** et être organisées comme suit :

  - Les 6 premiers semestres devraient permettre l'acquisition des bases techniques et pratiques fondamentales.
  - Les semestres de S7 à S10 sont dédiés à l'acquisition des modules cliniques. Ils seraient consacré à la formation odontologique..
  - Les semestres S11 et S12 serait essentiellement cliniques

Des **stages complémentaires** en soins infirmiers dans des hôpitaux universitaires, des stages de prévention bucco-dentaire et d'initiation à la pratique odontologique et de laboratoire sont proposés en préclinique.
Les deux derniers semestres (6ème année) seraient consacrés essentiellement à la clinique avec des **stages d'immersion professionnelle** de courte durée dans le secteur privé ou dans des structures périphériques relevant du Ministère de la Santé.

La mise en place d'une infrastructure hospitalière adéquate pour accompagner la réforme, par *l'extension et la réorganisation du C.C.T.D.,* demeure une condition sine qua none à la mise en œuvre de la réforme et à l'acquisition des compétences identifiées. De plus la mise à niveau des centres dentaires publics et des cabinets dentaires au niveau des hopitaux régionaux leur permettra d'accueillir les étudiants stagiaires. Ces derniers seront ainsi impliqués dans la prise en charge du panier de soins du RAMED tout en respectant les niveaux et la filière de soins.

Un **examen d'habilitation ou d'évaluation des compétences** permettra d'évaluer l'aptitude du candidat à exercer la médecine dentaire au Maroc. Cet examen national devra être organisé à la fin de la 6ème année et doit viser la validation de l'ensemble des compétences acquises.

- **L'insertion professionnelle :** Une attention toute particulière sera accordée à l'éthique, l'ergonomie, l'économie de la santé, le management, les sciences sociales et la gestion du cabinet dentaire qui constituent des compléments indispensables à la formation d'un médecin dentiste de première ligne.

- **Les passerelles :** Une compensation par les **passerelles avec les filières professionnalisantes**, grâce à la capitalisation des modules et à l'identification des pré-requis, a pour but de pouvoir **réorienter** l'étudiant et d'éviter aussi les redoublements inutiles voire l'exclusion après deux années d'enseignement.

- **Les études doctorales :** Les étudiants sensibilisés à l'intérêt de la recherche peuvent capitaliser, parallèlement à leur cursus, des crédits de matières fondamentales et **d'initiation à la recherche** qui leur permettent d'accéder, en fin de cursus, aux masters de recherche et plus tard aux études doctorales.

- **Diplôme de spécialités odontologiques et débouchés :** L'accès à la spécialité peut se faire à partir de la 6ème année validée pour l'internat du CHU et après la validation de l'examen d'habilitation pour le résidanat.

Concernant la préparation de la spécialité, il serait nécessaire de :

- Redéfinir les **compétences du médecin dentiste spécialiste**.
- Reconsidérer le **contenu des programmes** en tenant compte de la prévalence des affections bucco-dentaires, leur gravité, l'urgence, l'exemplarité et l'importance en santé publique.
- Tenir compte dans la **définition des spécialités** de la concordance entre les spécialités d'exercice et les spécialités académiques de la voie hospitalo-universitaire.
- Réduire la **durée de certaines spécialités** ou les rassembler en des pôles principaux en mettant en place un tronc commun et des options
- Veiller à l'instauration **d'options fondamentales de Résidanat** permettant de soutenir les spécialités fondamentales (Exemple : spécialité en épidémiologie et santé publique).
- Prévoir des **approfondissements disciplinaires**

Ainsi, le diplôme de spécialités odontologiques donnera ainsi accès soit à l'exercice libéral (voie du Résidanat) soit au titre de praticien hospitalier (voie de l'Internat du CHU) pour les spécialistes ayant validé en parallèle des modules de pédagogie et de recherche et bénéficiant de l'ancienneté du résidanat. Ceci en vue de postuler pour le concours de professeur assistant.

CONCLUSION

Telles sont les grandes lignes du projet de réforme des études de médecine dentaire.

Un consensus existe sur l'architecture globale de la réforme notamment la durée des études et l'instauration d'une 6ème année essentiellement pratique et sur l'organisation pédagogique du cursus.
Cependant, il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de :

- Concours d'accès,
- Passerelles,
- Examen d'habilitation ou d'évaluation des compétences,
- Stages en dehors des CHU pour la 6ème année,
- Formation en spécialité.

Projet d'organigramme des études de Médecine Dentaire

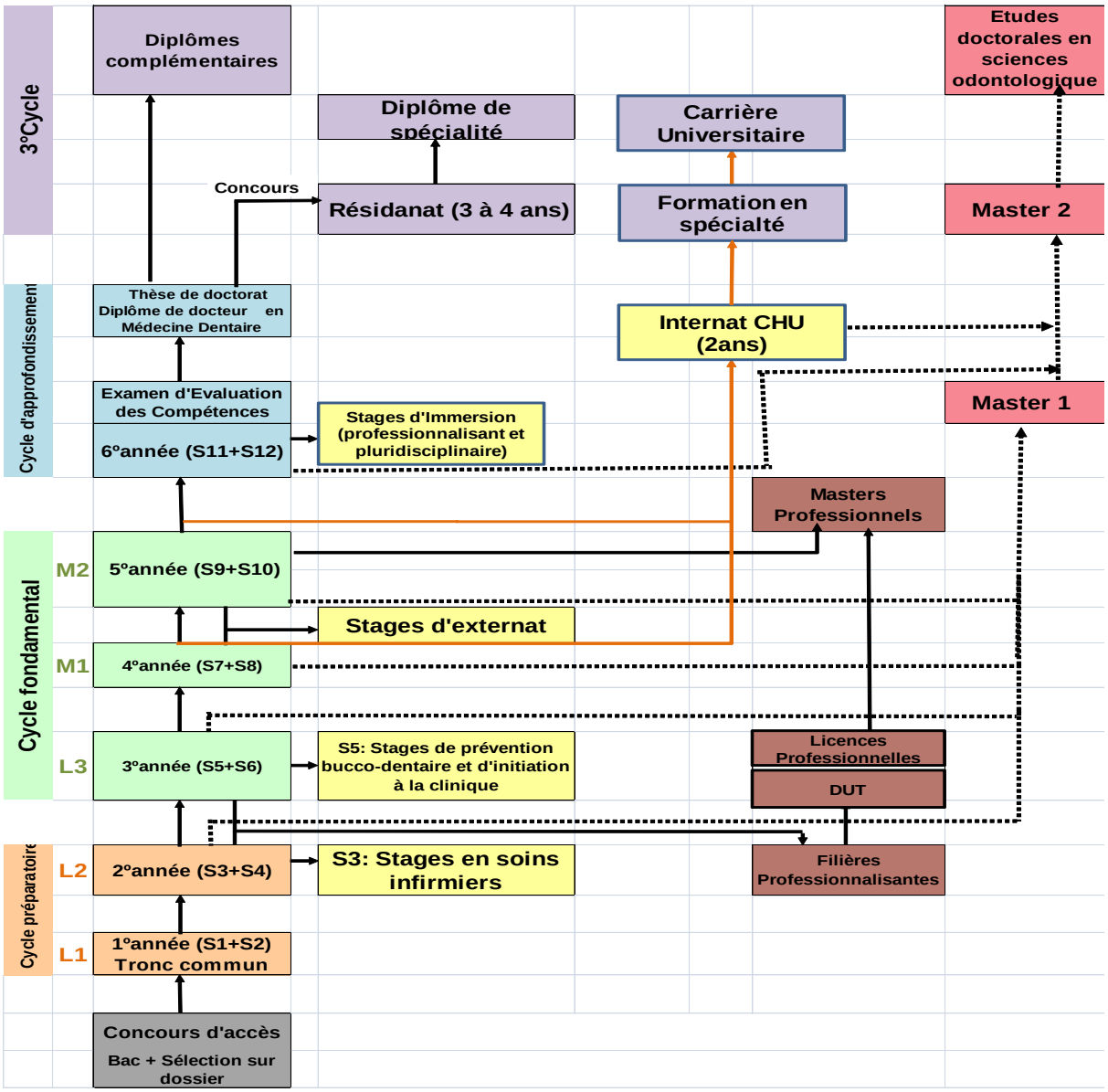
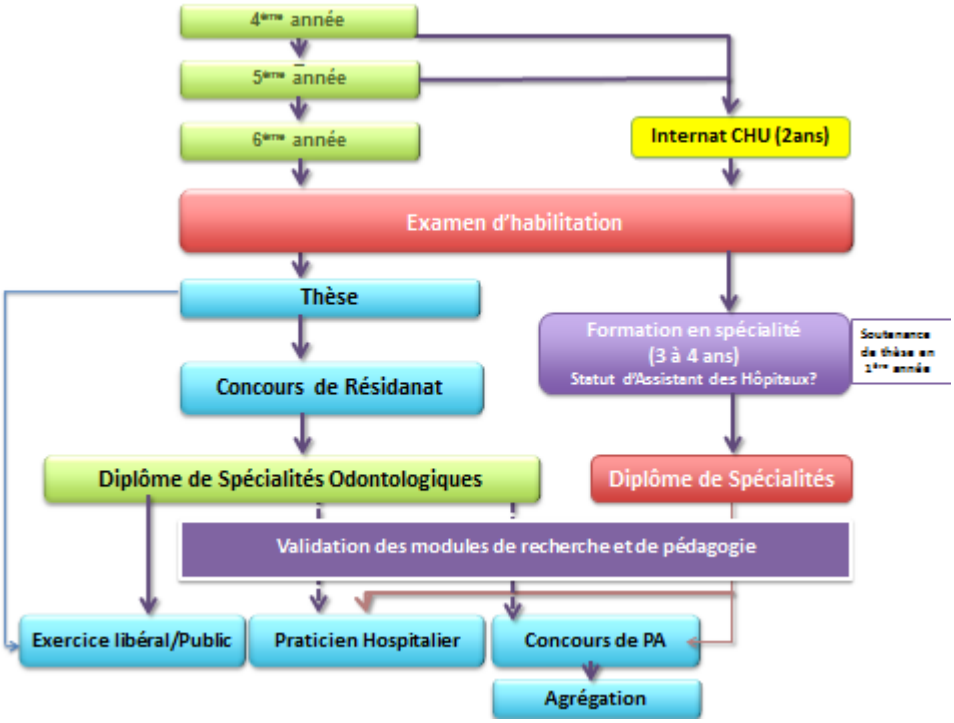
Diplôme de spécialités odontologiques et débouchés